



RÈGLEMENT DES EPREUVES
FLEURET

RÈGLEMENTS SPORTIFS SAISON 20 /23



VERSION DU 29/09/2022

1. CHALLENGE DE FRANCE M13.....	4
1.1. Épreuve individuelle	4
1.2. Épreuve par équipes mixtes.....	4
2. HORIZON H2032 – FÊTE DES JEUNES M15 DAMES ET HOMMES.....	5
2.1. Épreuves individuelles.....	5
2.1.1. 8 ^{es} de finale.....	5
2.1.2. ¼ de finale de la Fête des Jeunes	5
2.1.3. ½ finale de la Fête des Jeunes.....	5
2.1.4. Fête des Jeunes	6
2.2. Épreuves par équipes	7
2.2.1. Arbitrage	8
3. ÉPREUVES INDIVIDUELLES DU CIRCUIT NATIONAL M17/M20	8
3.1. Épreuves nationales dames M17	8
3.2. Épreuves nationales hommes M17	9
3.3. Épreuves nationales dames M20	9
3.4. Épreuves nationales hommes M20	9
4. ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES M17/M20	10
4.1. Épreuve nationale par équipes dames et hommes M17/M20	10
5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL ET PAR ÉQUIPES M17/M20.....	10
5.1. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N1	10
5.2. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N2	10
5.3. Championnats de France individuels dames M17/M20 N2.....	11
5.4. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N3	11
5.5. Championnats de France par équipes M17/M20.....	11
5.5.1. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N1 et N2	11
5.5.2. Championnats de France par équipes dames M17/M20 N3	11
5.5.3. Championnats de France par équipes hommes M17/M20 N3.....	12
6. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23	12
7. ÉPREUVES DU CIRCUIT NATIONAL DAMES ET HOMMES SENIORS.....	12
7.1. Fleuret dames seniors.....	12
7.2. Fleuret hommes seniors	13

8. ÉPREUVES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS.....	14
8.1. Épreuve des Championnats de France par équipes dames N1	14
8.2. Épreuves des Championnats de France par équipes hommes N1/N2	14
9. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR ÉQUIPES SENIORS	14
9.1. Championnats de France individuels dames et hommes N1	14
9.2. Championnats de France individuels hommes N2	15
9.3. Championnats de France individuels dames N2	15
9.4. Championnats de France individuels hommes N3.	15
9.5. Finales des championnats de France par équipes seniors.....	15
9.5.1. Finales des championnats de France par équipes seniors dames N1	15
9.5.2. Finales des championnats de France par équipes seniors hommes N1/N2.....	16
9.5.3. Championnats de France par équipes dames N2.....	16
9.5.4. Championnats de France par équipes hommes N3.....	16
10. VÉTÉRANS	16
10.1. Épreuves nationales individuelles	16
10.1.1. Épreuves du Circuit national fleuret dames.....	16
10.1.2. Épreuves du Circuit national fleuret hommes	17
10.2. Épreuves nationales par équipes dames et hommes	17
10.3. Championnats de France	17
10.3.1. Épreuves individuelles dames et hommes	18
10.3.2. Championnats de France par équipes hommes.	18
10.3.3. Critérium national par équipes dames.	18

1. CHALLENGE DE FRANCE M13

1.1. ÉPREUVE INDIVIDUELLE

Cette épreuve se déroule dans les 6 zones sportives (Nord, Ouest, Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Île-de-France), et dans les zones non-métropolitaines. Elles sont ouvertes à tous les licenciés de la zone, en fonction des conditions de participation des comités régionaux qui composent les zones

FORMULE

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

L'organisateur et le DT pourront prendre la décision d'adapter la formule en fonction du nombre de participants.

1.2. ÉPREUVE PAR ÉQUIPES MIXTES

Cette épreuve est ouverte sans quota, aux équipes de clubs, départements, CID, et comités régionaux.

FORMULE

Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec 2 remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

Chaque rencontre se déroule en 8 relais, au cours desquels chaque tireur rencontre les 2 tireurs du même sexe de l'équipe adverse.

Chaque relais se tire en 4 touches, 2 minutes, soit 32 touches pour la rencontre.

On tire au sort l'ordre des matchs, haut ou bas :

Équipe 1					Équipe 2			
1 / Dame : XXXXXXXX XXXXXXXXXX					5 / Dame : XXXXXXXX XXXXXXXXXX			
2/ Dame : XXXXXXXX XXXXXXXXXX					6/ Dame : XXXXXXXX XXXXXXXXXX			
3/ Homme : XXXXXXXX XXXXXXXXXX					7/ Homme : XXXXXXXX XXXXXXXXXX			
4/ Homme : XXXXXXXX XXXXXXXXXX					8/ Homme : XXXXXXXX XXXXXXXXXX			
Remplaçante : XXXXXXXX XXXXXXXXXX					Remplaçante : XXXXXXXX XXXXXXXXXX			
Remplaçant : XXXXXXXX XXXXXXXXXX					Remplaçant : XXXXXXXX XXXXXXXXXX			
HAUT	1	3	2	4	1	3	2	4
BAS	5	7	6	8	6	8	5	7

REPLACEMENTS

Le capitaine d'équipe peut procéder à un remplacement par sexe une fois par rencontre, les remplacements suivent la même règle que pour les relais par équipes.

FORMULE

Tableau d'élimination directe, toutes les places sont tirées.

L'organisateur et le DT pourront prendre la décision d'adapter la formule en fonction du nombre de participants.

2. HORIZON H2032 – FÊTE DES JEUNES M15 DAMES ET HOMMES

2.1. ÉPREUVES INDIVIDUELLES

ENGAGEMENTS

- Pour les 8^{es} et les ¼ de finale, les engagements sont effectués par les clubs sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au lundi précédant l'épreuve, à 23 h 59.
- Pour les épreuves de ½ finales, et la finale de la Fête des Jeunes, les engagements sont effectués par les comités régionaux sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au lundi précédant l'épreuve, à 23 h 59.

2.1.1. 8^{es} de finale

Les 8^{es} de finale se disputent par comité régional, sauf pour l'Île-de-France, qui est divisée en 3 territoires :

- Île-de-France Est : Seine et Marne (77), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94)
- Île-de-France Ouest : Essonne (91), Yvelines (78), Val d'Oise (95), Hauts de Seine (92)
- Île-de-France Paris : Paris (75)

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés du comité régional (sauf Île-de-France).

FORMULE

Les formules sont définies par les comités régionaux.

2.1.2. ¼ de finale de la Fête des Jeunes

Les ¼ de finale se disputent par zone sportive :

- Nord
- Est
- Ouest
- Sud-Est
- Sud-Ouest
- Île-de-France
- Antilles-Guyane
- La Réunion
- Nouvelle-Calédonie

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés des comités régionaux qui composent les zones, sous réserve des conditions de participation définies par ces comités régionaux.

FORMULE

Les formules sont définies par les comités régionaux qui composent les zones.

2.1.3. ½ finale de la Fête des Jeunes

La ½ finale de la Fête des Jeunes se dispute à l'échelon national.

ARBITRAGE

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

MODE DE SÉLECTION

Chaque comité régional peut engager un nombre de tireurs selon les quotas communiqués à la suite des épreuves de 8^{es} de finales :

- 4 tireurs par comité régional ultramarin (20)
- 26 représentants des comités régionaux métropolitains répartis comme suit :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
Corse	1				

- 210 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 210 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

FORMULE

- 1 tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par comité régional et par club, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe.

2.1.4. Fête des Jeunes

MODE DE SÉLECTION

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux engagent leurs tireurs en utilisant l'Extranet de la FFE.

Les qualifiés pour la Fête des Jeunes, par arme :

- Les 40 premiers du classement national actualisé (hors comités régionaux ultramarins)
- 4 représentants par comité régional ultramarin (20)
- 26 représentants par comité régional métropolitain répartis comme suit :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
Corse	1				

- 26 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 26 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

FORMULE

- 1 tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par comité régional et par club, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe.

UTILISATION DES QUOTAS POUR LA FÊTE DES JEUNES INDIVIDUELLE

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas individuel pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après les ½ finales de la Fête des Jeunes.

Ces places seront redistribuées dans l'ordre du classement national.

2.2. ÉPREUVES PAR ÉQUIPES**MODE DE SÉLECTION**

32 équipes par arme, selon la répartition suivante :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Guadeloupe	1	Normandie	2
Bourgogne-Franche-Comté	2	Guyane	1	Nouvelle-Aquitaine	3
Bretagne	1	Hauts-de-France	2	Nouvelle-Calédonie	1
Centre-Val de Loire	1	Ile de France	3	Occitanie	2
Corse	1	La Réunion	1	Pays de la Loire	1
Grand Est	3	Martinique	1	Région Sud	2
1 équipe pour le comité régional ayant remporté l'épreuve de N1 la saison précédente.					

FORMULE

- Tableau d'élimination directe avec décalage par comité régional par quart de tableau.
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 8.
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 8.
- Le tableau de Nationale 3 sera constitué des équipes suivantes :
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau Nationale 3 en fonction de leur classement initial.
 - Les équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B.
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B seront classées de 9 à 16 du tableau N3 en fonction de leur classement initial.
 - Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulées lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes.
- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur.

UTILISATION DES QUOTAS POUR LA FÊTE DES JEUNES PAR ÉQUIPES

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas par équipes pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après les ½ finales de la Fête des Jeunes.

Pour l'épreuve par équipes de la Fête des Jeunes, les places seront redistribuées selon les critères suivants :

- On retirera des classements mis à jour après l'épreuve nationale les X tireurs les mieux classés de chaque comité régional, X correspondant au quota par équipes attribué au comité régional multiplié par 4.
- On établira un classement des équipes de comité régional en constituant des équipes de 3 tireurs (les mieux classés de 1 à 3, puis de 4 à 6 etc.).

- Ce classement sera utilisé pour repêcher des équipes, afin de compléter le tableau.

2.2.1. Arbitrage

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux métropolitains auront à fournir, toutes armes confondues, le nombre d'arbitres indiqué sur le tableau des arbitres présenté ci-dessous :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	7	Grand Est	7	Nouvelle-Aquitaine	7
Bourgogne-Franche-Comté	5	Hauts-de-France	5	Occitanie	5
Bretagne	3	Île-de-France	7	Pays de la Loire	3
Centre-Val de Loire	3	Normandie	5	Provence-Alpes-Côte d'Azur	5
Corse	1				

La CNA convoquera également un nombre d'arbitres permettant de compléter cette liste. Pour le niveau requis, se référer à la réglementation de l'arbitrage en vigueur. Les modalités de prise en charge sont définies dans le règlement financier.

3. ÉPREUVES INDIVIDUELLES DU CIRCUIT NATIONAL M17/M20

- Le Circuit national M17 et M20 se compose de 4 épreuves,
- Au fleuret dames M17, toutes les épreuves individuelles du Circuit national se déroulent sur 2 jours,
- Au fleuret dames M20, toutes les épreuves individuelles du Circuit national se déroulent sur 1 jour,
- Au fleuret hommes, les épreuves du Circuit national se déroulent soit sur 1 jour, soit sur 2 jours,
- Les épreuves se déroulant sur 2 jours comprennent une épreuve qualificative se déroulant la veille de l'épreuve nationale,

*** Pour la première épreuve, aucun tireur n'est exempté de l'épreuve qualificative.**

ARBITRAGE

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

3.1. ÉPREUVES NATIONALES DAMES M17

FORMULE DE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminées,
- X tireuses qualifiées pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 84 tireuses.
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireuses.

MODE DE SÉLECTION POUR L'ÉPREUVE NATIONALE

84 tireuses réparties comme suit :

- Les 4 premières tireuses du classement FFE (voir *Principes communs aux 3 armes*)*,
- Les 64 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

FORMULE DE L'ÉPREUVE NATIONALE

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 12 éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

3.2. ÉPREUVES NATIONALES HOMMES M17**FORMULE DE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE**

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminés,
- X tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 98 tireurs.
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs.

MODE DE SÉLECTION POUR L'ÉPREUVE NATIONALE

98 tireurs répartis comme suit :

- Les 4 premiers tireurs du classement FFE (voir *Principes communs aux 3 armes*)*,
- Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

FORMULE DE L'ÉPREUVE NATIONALE

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 14 éliminés,
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage.

3.3. ÉPREUVES NATIONALES DAMES M20**FORMULE**

- 1 tour de poules à 7 ou 6, sans les 8 premières tireuses du classement FFE*, sans éliminée :
- Les X premières classées constituent un 2e tour de poules avec les 8 premières tireuses du classement FFE :
 - 49 tireuses
 - Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 7 éliminées,
 - Ces poules sont établies sur le classement national des exemptes, et le classement du premier tour de poules,
 - Tableau d'élimination directe sans repêchage.
- Les tireuses suivantes constituent un 2e tour de poules :
 - Tour de poules à 7 et 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminée,
 - Ces poules sont établies sur le classement du premier tour de poules,
 - Tableau d'élimination directe sans repêchage.

3.4. ÉPREUVES NATIONALES HOMMES M20**FORMULE DE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE**

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminés,
- X tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 98 tireurs,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs.

MODE DE SÉLECTION POUR L'ÉPREUVE NATIONALE

98 tireurs répartis comme suit :

- Les 8 premiers tireurs du classement FFE (voir *Principes communs aux 3 armes*)*,
- Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.
- Formule de l'épreuve nationale

FORMULE DE L'ÉPREUVE NATIONALE

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 14 éliminés,
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage.

4. ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES M17/M20

La saison sportive par équipes M17 et M20, dames et hommes, s'articule autour de :

- 1 épreuve nationale, ouverte, dans la limite de 3 équipes engagées par club.
- Les championnats de France N1, N2 et N3.
- Les comités régionaux ultramarins pourront constituer une, ou des équipes dites « équipes ultramarines ».

ARBITRAGE

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de la première équipe engagée, hommes et dames confondus.

4.1. ÉPREUVE NATIONALE PAR ÉQUIPES DAMES ET HOMMES M17/M20**FORMULE**

Tableau d'élimination directe avec tirage au sort par groupes de 2 équipes, avec toutes les places tirées.

5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL ET PAR ÉQUIPES M17/M20**ARBITRAGE**

Les arbitres sont nommés par la CNA.

5.1. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES M17/M20 N1**MODE DE SÉLECTION**

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

FORMULE

- Les 4 premiers tireurs du classement initial sont exemptés du tour de poules, ils seront classés aux places 1 à 4 du tableau d'élimination directe.
- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.2. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES M17/M20 N2**MODE DE SÉLECTION**

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée, non-qualifiés en N1.

FORMULE

- Les 4 premiers tireurs du classement initial sont exemptés du tour de poules, ils seront classés aux places 1 à 4 du tableau d'élimination directe.
- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.3. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES M17/M20 N2

MODE DE SÉLECTION

Jusqu'à 64 tireuses, réparties de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 34 tireuses sélectionnés par quotas régionaux,
- 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains

FORMULE

- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.4. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES M17/M20 N3

MODE DE SÉLECTION

Jusqu'à 84 tireurs, répartis de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 54 tireurs sélectionnés par quotas régionaux,
- 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains

FORMULE

- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.5. CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES M17/M20

5.5.1. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N1 et N2

MODE DE SÉLECTION

Les équipes classées de 1 à 8 de l'épreuve nationale sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

CLASSEMENT INITIAL

Les équipes sont classées en fonction de leur classement à l'issue de l'épreuve, avec tirage au sort par groupes de 2.

FORMULE

- Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.
- Les équipes gagnantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N1,
- Les équipes perdantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N2.

5.5.2. Championnats de France par équipes dames M17/M20 N3

MODE DE SÉLECTION

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de l'épreuve nationale,
- Épreuve ouverte, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

CLASSEMENT INITIAL

- Les équipes classées de 9 à 12 au classement national par équipes sont classées de 1 à 4 dans le tableau d'élimination directe,
- Les autres équipes sont classées à la suite selon les règles décrites dans les *Principes communs aux 3 armes*.

FORMULE

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

5.5.3. Championnats de France par équipes hommes M17/M20 N3

Jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :

- Les équipes classées de 9 à 12 du classement national par équipes.
- 1 équipe par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional d'Île-de-France), soit 14 quotas.
- 10 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3, que ce soit lors de l'épreuve sélective régionale (le cas échéant), ou lors des championnats de France.

CLASSEMENT INITIAL

- Les équipes classées de 9 à 12 au classement national par équipes sont classées de 1 à 4,
- Les autres équipes sont classées à la suite selon les règles décrites dans les *Principes communs aux 3 armes*.

FORMULE

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

6. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23

ARBITRAGE

Les arbitres sont nommés par la CNA.

MODE DE SÉLECTION

Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale.

FORMULE

- Tour de poules à 7 avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchages.

7. ÉPREUVES DU CIRCUIT NATIONAL DAMES ET HOMMES SENIORS

Le Circuit national senior se compose de 5 épreuves individuelles.

ARBITRAGE

Les arbitres sont nommés par la CNA, les clubs règlent le droit d'engagement, ainsi que la contribution solidaire, prévus au règlement financier. Ces arbitres officient sur l'épreuve qualificative et sur l'épreuve nationale.

7.1. FLEURET DAMES SENIORS

Les épreuves sont réparties comme suit :

- 3 épreuves nationales individuelles se déroulant sur 1 journée, accessible sans quotas,
- 2 épreuves nationales individuelles se déroulant sur 2 journées, avec une épreuve qualificative accessible sans quotas.

Formule sur 1 journée (pour les épreuves se déroulant en province, ou suivies d'une épreuve par équipes) :

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminée,
- Ce premier tour se tire sans les 16 premières tireuses du classement FFE, ni les étrangères classées aux 64 premières places du classement FIE,
- 1 tour de poules à 7 ou 6, intégrant les tireuses absentes du premier tour, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminée,
- Ces poules sont établies sur le classement FIE, puis FFE, des exemptes, et le classement du premier tour de poules,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

Formule sur 2 jours (pour les épreuves se déroulant en Île-de-France) :**FORMULE DE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE**

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminés,
- X tireuses qualifiées à l'issue des poules, pour atteindre 63 tireuses pour l'épreuve nationale.
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireuses

MODE DE SÉLECTION POUR L'ÉPREUVE NATIONALE

63 tireuses réparties comme suit :

- Les étrangères classées dans les 64 premières du classement FIE
- Les 16 premières tireuses du classement FFE (voir *Principes communs aux 3 armes*),
- Les 32 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

FORMULE DE L'ÉPREUVE NATIONALE

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 15 éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

7.2. FLEURET HOMMES SENIORS**Formule sur 1 journée (pour l'épreuve se déroulant la veille de l'épreuve par équipes) :**

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminée,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

Formule sur 2 jours :**FORMULE DE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE**

- Tour de poules de 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club jusqu'à 30% d'éliminés,
- X tireurs qualifiés à l'issue des poules, pour atteindre 98 tireurs pour l'épreuve nationale.
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireurs

MODE DE SÉLECTION POUR L'ÉPREUVE NATIONALE

98 tireurs répartis comme suit :

- Les étrangers classés aux 64 premières places du classement FIE,
- Les 16 premiers tireurs du classement FFE (voir *Principes communs aux 3 armes*),
- Les 32 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

FORMULE DE L'ÉPREUVE NATIONALE

- Tour de poules de 7, avec décalage par comité régional et par club, avec X éliminés pour former un tableau de 64 complet,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

8. ÉPREUVES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS

ARBITRAGE

Les arbitres sont nommés par la CNA, les clubs règlent le droit d'engagement prévu au règlement financier.

MONTÉES/DESCENTES

Fleuret dames N1 / Fleuret hommes N1/N2 :

- Les équipes classées de la 1^{re} à 3^e place des finales des championnats de France accèdent à la division supérieure,
- Les équipes classées de la 14^e à la 16^e place du classement des finales des championnats de France sont rétrogradées dans la division inférieure.

8.1. ÉPREUVE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DAMES N1

EFFECTIFS

- Nationale 1 : 16 équipes.

CLASSEMENT INITIAL

- Selon le classement des championnats de France de la saison précédente,
- Tirage au sort par groupes de 2.

FORMULE

Tableau d'élimination directe, toutes les places sont tirées

8.2. ÉPREUVES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES HOMMES N1/N2

EFFECTIFS

- Nationale 1 : 16 équipes.
- Nationale 2 : 16 équipes.

CLASSEMENT INITIAL

- Selon le classement des championnats de France de la saison précédente,

FORMULE

- Tour de poules de 5, 4 ou 3 équipes,
- L'épreuve prend fin à l'issue du tour de poules.

9. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR ÉQUIPES SENIORS

9.1. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES N1

MODE DE SÉLECTION

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

FORMULE

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.2. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES N2

MODE DE SÉLECTION

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N1,

FORMULE

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.3. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES N2

MODE DE SÉLECTION

Jusqu'à 84 tireuses, réparties comme suit :

- Les 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France, non qualifiées en N1,
- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 34 tireuses qualifiées par quotas régionaux,
- Jusqu'à 16 tireuses issues des comités régionaux non-métropolitains.

FORMULE

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.4. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HOMMES N3.

MODE DE SÉLECTION

Jusqu'à 128 tireurs, répartis comme suit :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N2,
- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 66 tireurs qualifiés par quotas régionaux,
- Jusqu'à 16 tireurs issus des comités régionaux non-métropolitains.

FORMULE

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.5. FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS

9.5.1. Finales des championnats de France par équipes seniors dames N1

MODE DE SÉLECTION

- Les équipes classées de la 1^{re} à la 8^e place de l'épreuve nationale tirent pour le titre de champion de France.
- Les équipes classées de la 9^e à la 16^e place de l'épreuve nationale tirent pour le maintien dans leur division.

CLASSEMENT INITIAL

Le classement général de l'épreuve nationale sert pour la constitution du tableau

FORMULE

Tableau d'élimination directe, avec toutes les places tirées.

*9.5.2. Finales des championnats de France par équipes seniors hommes N1/N2***MODE DE SÉLECTION**

Toutes les équipes ayant participé à l'épreuve nationale sont qualifiées.

CLASSEMENT INITIAL

Le classement à l'issue de la phase de poules de l'épreuve nationales sert pour la constitution du tableau

FORMULE

Tableau d'élimination directe avec tirage au sort par groupes de 2 pour les équipes classées de 1 à 4, toutes les places sont tirées.

*9.5.3. Championnats de France par équipes dames N2***MODE DE SÉLECTION**

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

FORMULE

Tableau d'élimination directe avec match pour la 3^e place.

*9.5.4. Championnats de France par équipes hommes N3***MODE DE SÉLECTION**

32 équipes réparties comme suit :

- 1 équipe par comité régional métropolitain, soit 14 équipes,
- 14 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

FORMULE

Tableau d'élimination directe avec match pour la 3^e place.

10. VÉTÉRANS**Handicap au fleuret dames et hommes pour les rencontres individuelles :**

Si les deux tireur(se)s se retrouvent à égalité à la fin du temps réglementaire :

Les tireur(se)s sont de même catégorie : on tire au sort la priorité, et on tire la minute supplémentaire qui désignera le vainqueur de la rencontre.

Les tireur(se)s sont de catégories différentes : On ne tire pas la minute supplémentaire. Le tireur de la catégorie la plus élevée sera désigné vainqueur. L'arbitre notera le score tel quel sur la feuille de match (Par exemple V4 – 4).

10.1. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES

En fonction du nombre d'engagés, l'organisateur pourra avec l'accord du groupe de travail vétérans, adapter la formule de l'épreuve qui lui semblera la plus favorable au bon déroulement de la compétition.

ARBITRAGE

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, hommes et dames confondus, sur l'épreuve qualificative et l'épreuve nationale.

10.1.1. Épreuves du Circuit national fleuret dames

FORMULE

- Tours de poules, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminée :
 - Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont mélangées pour les tours de poules,
 - Jusqu'à 11 participantes : poule unique,
 - Entre 12 et 30 participantes : deux tours de poules à 7, 6 ou 5,
 - À partir de 31 participantes : deux tours de poules à 7 ou 6.
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.
- Il se tire par catégories séparées, sauf pour les +35 et les V4, selon leur nombre :
 - De 1 à 4 +35 : TED avec les V1
 - De 1 à 4 V4 : TED avec les V3
 - À partir de 5 +35 et V4, TED spécifique +35 et V4.
- À partir de 8 participantes dans une catégorie, mise en place d'un tableau B pour les perdantes du premier tour de tableau.

*10.1.2. Épreuves du Circuit national fleuret hommes***FORMULE**

- 2 tours de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé :
 - 1^{er} tour de poule : toutes catégories mélangées
 - 2^e tour de poule : par catégorie, constituée selon les résultats du premier tour.

Cas particuliers : une catégorie comportant moins de 5 participants est reversée dans la catégorie la plus proche selon le principe suivant :

- V1 avec V2
- V2 avec V1
- V3/V4 avec V2
- Le tableau d'élimination directe sans repêchage est établi sur la base des résultats du deuxième tour de poules. Il se tire par catégories séparées, sauf pour les V4, selon leur nombre :
 - De 1 à 4 V4 : TED avec les V3.
 - À partir de 5 V4, TED spécifique V4.

10.2. ÉPREUVES NATIONALES PAR ÉQUIPES DAMES ET HOMMES

La formule de l'épreuve nationale par équipes sera déterminée par le groupe de travail vétérans. Elle pourra être modifiée sur place par le directoire technique et le responsable du groupe de travail vétérans ou son représentant en fonction du nombre de tireurs engagés.

10.3. CHAMPIONNATS DE FRANCE**ARBITRAGE**

Les arbitres sont nommés par la CNA.

ORGANISATION

- Afin de permettre aux tireurs de participer aux épreuves de fleuret et de sabre, les épreuves de fleuret débiteront à 14 h.
- Dans le cas où les épreuves seraient organisées par un comité régional ultramarin, un programme adapté sera proposé par l'organisateur pour validation par la FFE après avis du groupe de travail vétérans.

*10.3.1. Épreuves individuelles dames et hommes***CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

FORMULE

- Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont séparées dès les tours de poules,
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe par catégorie, sans repêchage,
- Cas particuliers :
 - Si un seul tireur est présent : il est titré dans son arme et sa catégorie.
 - Si deux tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent.
 - De trois à onze participants : poule unique suivie d'un tableau d'élimination directe sans repêchage.

Dans tous les cas, le titre est attribué.

*10.3.2. Championnats de France par équipes hommes.***CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux,
- Possibilité de présenter des équipes de club et des Équipes Interclubs uniquement.

FORMULE

- Tour de poules à 5, 4 ou 3 équipes
- Tableau d'élimination directe, avec toutes les places tirées, sans match pour la 3^e place.

*10.3.3. Critérium national par équipes dames.***CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux,
- Possibilité de présenter des équipes de club, départementales, de CID, ou régionales.

FORMULE

- Tour de poules à 4 ou 3 équipes
- Tableau d'élimination directe, avec toutes les places tirées, sans match pour la 3^e place.
- Cas particulier : participation de 5 équipes : tour de poule unique et finale entre les 2 première équipes classées à l'issue du tour de poule



7 Porte de Neuilly
93160 Noisy le Grand

Tél : +33 1 87 12 30 00